

SÉANCE DU 29 MARS 2022

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Vallée-de-Ronsard légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la Salle du Conseil de Couture-Sur-Loir selon les dispositions de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Philippe MERCIER.

Date de la convocation : 17 mars 2022

Présents : M. Philippe MERCIER, Mme Nicole GOYARD M. Patrick COCHONNEAU, Mme Mireille BONZI, M. Bernard POITOU, M. Patrick LETOR, M. Frédéric HERVE, Mme Véronique FURON, M. Mickaël WAGEMANS, Mme Nicole TINTAUD M. Alexandre COCHONNEAU, Mme Claudine VIDAL, M. René LACHASSAGNE, Mme Annick GUILLEMAN, Mme Nathalie LAFAYE Mme Annie JALLET, Mme Alicia BENEVAUD

Absents excusés : M. Jean-Philippe MAUVENU et M. David MARTINS

Secrétaire de séance : M. Patrick COCHONNEAU

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation des Comptes-rendus des 10 décembre 2021 et 4 février 2022**
- 2) **Débat d'Orientation Budgétaire**
- 3) **Boulangerie Epicerie reprise des stocks Epicerie et Tabac**
- 4) **Validation du programme de travaux Boulangerie Epicerie**
- 5) **Loyers Boulangerie-Epicerie**
- 6) **Mission patrimoniale : Convention CAUE**
- 7) **Remboursement facture ZOOM**
- 8) **Questions diverses**

1. Approbation des comptes-rendus des 10 décembre 2021 et 4 février 2022

Les deux comptes-rendus transmis avant le Conseil Municipal n'appellent à aucune remarque.

2. Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire fait le point sur les projets d'investissements 2022 à 2026.
Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce débat sans remarque.

Le Maire précise également que la taxe foncière sur le foncier bâti devrait être d'environ 10 000 € de plus que l'année 2021. Cette hausse résulte de l'augmentation des bases par les services de l'état.

3. Boulangerie Epicerie reprise des stocks Epicerie et Tabac

a) Stock Tabac

Dans le cadre du projet de rachat de la boulangerie épicerie et tabac, un inventaire a été réalisé. La valeur du stock de tabac a été estimée à 4 493,90 €.

Après présentation, Le Maire

PROPOSE :

- De racheter le stock de tabac au vu de l'inventaire présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser le Maire à racheter le stock de tabac au vu de l'inventaire joint en annexe dans la limite de 4 493,90 €

b) Stock Epicerie

Dans le cadre du projet de rachat de la boulangerie épicerie et tabac, un inventaire du stock d'épicerie a été estimé à 2 486,00 €

Après présentation, Le Maire

PROPOSE :

- De racheter le stock d'épicerie à hauteur de 1 200,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à racheter le stock d'épicerie au vu de l'inventaire joint en annexe et des produits potentiellement périssable au-delà d'un an dans la limite de 1 200,00 € sur des produits qui peuvent éventuellement être utilisé par la collectivité.

4. Validation du Programme de Travaux Boulangerie – Epicerie

Le programme des travaux de la boulangerie, transmis par l'architecte et en date de décembre 2021, est présenté par Patrick COCHONNEAU.

Pour le prochain conseil, il est demandé d'avoir le chiffrage actualisé des travaux.

5. Loyer Boulangerie-Epicerie

Monsieur le Maire explique que la surface totale qui sera mise en location dans le cadre de la Boulangerie-Epicerie-Tabac est de 330 m².

Le prix moyen du M² est de 2,50 € ce qui ferait un loyer de 825 € par mois.

Le Maire précise que ce prix sera à revoir après coût définitif des travaux

6. Mission Patrimoniale : Convention CAUE

Monsieur le Maire présente la convention avec le CAUE concernant l'accompagnement pour la création d'un cheminement piéton et embellissement du Centre-Bourg de Couture.

Après présentation, Le Maire

PROPOSE :

- De l'autoriser à signer cette convention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le CAUE
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la convention

Le Conseil Municipal demande que lui soit renvoyée la convention en recto-verso.

7. Remboursement facture ZOOM

ZOOM Vidéo Communication est une société de services de visio-conférence.

Lors du conseil Municipal du 11 décembre 2020, il avait été accepté la participation et le vote en visio-conférence. Afin de permettre au mieux ce service, le Maire a contracté un abonnement auprès de la Société ZOOM.

Il convient aujourd'hui de lui rembourser le coût de cet abonnement soit 167,88 €

Le Maire,

PROPOSE :

- De le rembourser
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce remboursement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser le remboursement de la facture au Maire
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce remboursement

8. Questions diverses

a) Aménagement de la circulation Rue Marie Dubois

Le conseil municipal souhaite réaliser une expérimentation d'un sens unique dans la Rue Marie Dubois. Un plan est présenté avec une circulation du centre-bourg vers la Route de Tréhet.

b) Convention LPO (= Ligue pour la Protection des Animaux)

La convention est arrivée en Mairie.

c) Planning élections

La répartition des différents élus a été faite sur les deux bureaux de vote.

d) Distribution du bulletin

La distribution du bulletin municipal aura lieu le dimanche 10 avril 2022. Un stand y sera dédié sur le marché dominical de Couture.

e) Communiqué de presse

Le samedi 30 avril à 15h00 aura lieu l'inauguration des travaux de l'école, distribution de la boîte qui sauve, la remise de la médaille des 20 ans à Patrick MATHIEU, le départ à la retraite d'Anne-Marie LETOR, remerciements pour la fabrication des masques en tissu.

f) Recrutement Adjoint technique

Un stage d'immersion pour 15 jours à compter mardi 5 avril. La prise en charge est faite par la mission locale.

g) Travaux du cimetière

Le béton désactivé prévu dans le cimetière n'a toujours pas été réalisé à ce jour. L'adjoint en charge du cimetière doit relancer l'entreprise qui a été sélectionnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 29 mars 2022 à 23h20.

Le Maire,

Philippe MERCIER